



Stage etudiant en seine saint denis

Par **kelly**, le **31/03/2010 à 10:26**

Bonjour,rnrnMa copine qui a obtenu sa carte de séjour longue durée (10ans)en Guyane, est venu s'installer en france (miontpellier)pour continuer ses etudes.Aujourd'hui en Master 1 ,elle doit effectuer un stage conventionné obligatoire de 6 semaines pour valider son année.rnrnAprès avoir passé avec succès un entretien chez Kelly service a saint denis, le service juridique de l'entreprise signale la présence d'une mention sur la carte de séjour, l'obligeant à travailler en Guyane .Nous pensons alors qu'il s'agit juste de procéder à une 'extension ' de droit de travail.rnCependant ,après nous être renseigné auprès des services de :rnrn_prefecture de guyanern_prefecture de saint denisrn_prefecture de montpellierrn_ministere des affaires etrangere rn_direction departementale du travail ,de l'emploi et de la formation professionnelle de st denisrnrnIl apparait que pour résoudre son probleme ,il faudrait prendre une carte de séjour de type "étudiant étranger" ,soit REGRESSER à un visa standar de 1an .rnQuand on sait la difficulté rencontrée pour avoir une carte de séjour de 10ans...evidemment elle a refusé.rnAvec 2 semaines de retard dasn la remise de sa convention a luniversité , son année est donc en suspend,pour un stage de 6 semaines !autorisé a nimporte qu'elle etranger ,avec une procedure tres simple, et hyper compliqué pour une etranger avec une carte de Résidant...mais des DOM/TOM.rnrnC'est tous simplement scandaleux,j'ai essayé de me plongé dans la jurisprudence , rien n'est clair,les gens nous font tournés en bourique,elle est desespérée...rnrnDans l'espoir d'une reponse rapide,rnrnCDT.rnrnrnrnK.BIEN-AIME